

Paris, le 19 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre dossier une ou plusieurs actions du compartiment **Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF**, un compartiment de Multi Units SICAV.

**Votre compartiment changera de méthode de réplification d'indice le 21 juin 2023.** Concrètement, cela signifie que le compartiment investira directement dans un portefeuille d'actions qui comprendra généralement les composantes de l'Indice.

En complément, veuillez noter que le compartiment **Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF change de nom et devient Amundi MSCI Semiconductors ESG Screened.**

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux Actionnaires de Multi Units Luxembourg – Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Arnaud Llinas

Administrateur – ETF, Indexing & Smart Beta

**MULTI UNITS LUXEMBOURG**  
Société d'investissement à capital variable  
Siège social :  
9, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 115 129  
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE**

**MULTI UNITS LUXEMBOURG – LYXOR MSCI SEMICONDUCTORS ESG FILTERED UCITS ETF**  
(le « **Compartiment** »)

<b>Classe d'Actions</b>	<b>Codes ISIN</b>
Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF - Acc	LU1900066033
Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF - Dist	LU2090063327

**Modification du Prospectus et du Document d'informations clés du Compartiment**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 19 mai 2023

Chers Actionnaires,

Nous vous informons par la présente que les changements décrits dans cet avis seront effectifs à **l'ouverture du 21 juin 2023**, (la « **Date d'effet** ») concernant le présent Compartiment.

Par conséquent, à la Date d'effet :

**I) Changement de dénomination**

Amundi cherchant continuellement à améliorer la clarté et la visibilité de sa gamme ETF auprès des investisseurs, il a été décidé que les noms du Compartiment et des classes d'actions du Compartiment seront modifiés comme suit (le « **Changement de dénomination** ») :

	<b>Avant le changement de dénomination</b>	<b>Après le changement de dénomination</b>
Nom du Compartiment	Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF	Amundi MSCI Semiconductors ESG Screened
Nom des Classes d'actions	Acc Dist	UCITS ETF Acc UCITS ETF Dist

**II) Modification de la méthode de réplification et des techniques d'investissement**

La méthode de réplification de l'indice utilisée par le Compartiment passera de la Réplification indirecte à la Réplification directe (le « **Changement** »).

L'exposition actuelle du Compartiment à la performance du « MSCI ACWI Semiconductors & Semiconductor Equipment ESG Filtered Net Total Return Index » (l'« **Indice** ») est obtenue par le biais d'une Réplification indirecte, qui est davantage décrite dans le Prospectus.

Une fois le Changement effectif, le Compartiment réalisera son Objectif d'investissement en investissant directement dans une gamme de valeurs mobilières ou d'autres actifs éligibles qui comprendront habituellement les composantes de l'Indice. Afin d'optimiser cette méthode de Réplification directe et de réduire les coûts d'investissement direct dans toutes les composantes de son Indice, le Compartiment peut décider d'utiliser une technique d'optimisation, comme l'« échantillonnage », qui consiste à investir dans une sélection de composantes représentatives de l'Indice, comme décrit plus en détail dans la section du Prospectus.

Après le Changement, le Compartiment pourra utiliser les Techniques d'investissement précisées à l'ANNEXE E – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET SWAPS DE RENDEMENT TOTAL du Prospectus. Le Compartiment pourra notamment conclure des opérations de prêt de titres et devrait y exposer 15 % de son actif net, sans dépasser 45 % d'exposition. De plus, le Compartiment ne pourra plus utiliser de swaps de rendement total.

Veillez noter que le Changement ne concerne que la manière dont le Compartiment vise à reproduire la performance de l'Indice. L'Objectif d'investissement et l'Indice du Compartiment resteront inchangés.

### **III) Modification de l'heure de clôture des ordres du Compartiment**

Nous informons les Actionnaires qu'après le Changement, l'heure de clôture des ordres du Compartiment sur le Marché primaire, qui figure dans le « Tableau récapitulatif du calendrier de négociation du compartiment » du Prospectus, passera au plus tard de 18 h 30 à 14 h 00, heure de Luxembourg.

### **IV) Modification du « Ratio de fonds propres » dans le cadre de la Loi allemande sur la fiscalité des investissements (« GITA »)**

Par la présente, le Conseil d'administration informe les Actionnaires concernés que le Ratio de fonds propres du cadre de la GITA passera de 94 % à 60 %. Le Compartiment est toujours considéré comme un fonds commun de placement conçu pour répondre aux exigences des « fonds d'actions ».

**Toutes les autres spécificités du Compartiment resteront inchangées (commissions totales, codes de négociation, etc.).**

- **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec ces modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.**
- **Toutefois, pour les catégories d'actions UCITS ETF, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment. Veuillez noter que les Actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.**
- **Si les Actionnaires sont d'accord avec ces modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

Suite à la mise en œuvre de ces changements, le Prospectus et le Document d'informations clés du Compartiment seront modifiés en conséquence.

Le Prospectus et le Document d'informations clés du Compartiment seront mis à disposition par la Société de gestion sur simple demande ou pourront être consultés sur les sites internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et [www.amundiETF.com](http://www.amundiETF.com) à la Date d'effet ou aux environs de cette date.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration